

ECHEANCIER 2026-2027

N° ANNEXE

Les échéances signalées en jaune sont communiquées à titre d'information : elles ne devront être déposées sur la plateforme que si des modifications interviennent durant ou après la validation par vos instances ou en cas de non respect du format attendu.

En l'absence de changements, les Commissaires et Délégué.es du Gouvernement se référeront aux documents transmis lors des réunions.

POUR LE 15 SEPTEMBRE 2026

HE	Pour les Hautes Ecoles organisant le cursus en kinésithérapie , le rapport détaillant la répartition des activités d'apprentissage théoriques pour l'année académique 26-27, selon le diplôme des enseignants titulaires de cours. <u>Les éléments requis permettant le contrôle sont mis à disposition.</u>	1
HE/ESA	Le tableau reprenant les interventions du Conseil social dans le paiement des frais d'études: données relatives à l'année académique 2025-2026	11

POUR LE 15 OCTOBRE 2026

HE/ESA	Le tableau reprenant les interventions du Conseil social dans le paiement des frais d'études: situation arrêtée au 10 octobre 2025	11
--------	--	----

POUR LE 30 OCTOBRE 2026

	La <u>liste et les coordonnées</u> (téléphone, mail) des personnes responsables de la gestion administrative et/ou informatique des dossiers des étudiants (à actualiser, éventuellement en cours d'année académique).	
	a. Le nombre d' étudiants hors UE non assimilés inscrits à cette date pour l'année académique 2026-2027, répartis comme suit : x: étudiants redevables du DIS/DM, x: étudiants redevables de la contribution, x: étudiants exemptés. b. Le nombre d'étudiants hors UE inscrits qui sont assimilés et/ou en voie de l'être.	10
	Le <u>Règlement des Etudes et des jurys</u> de l'institution avec mise en évidence des modifications intervenues depuis la précédente édition.	
HE/ESA	<u>Si modifications</u> , les ROI des Organes de consultation et de décision de l'institution (PO et/ou CA éventuellement la Commission du Patrimoine, et/ou OG, CD, CGP ou CP, CS, CC ou CDom et AG du PO). Le cas échéant, les statuts coordonnés de l'institution.	
	Actualisation de la <u>composition des organes de consultation et de décision de l'institution</u> , dont les noms des étudiants issus des élections qui vont y siéger si cette liste n'a pas déjà été envoyée dans le cadre de l'échéancier précédent, ainsi que, pour chaque membre, indication des dates de début et de fin de mandat	
	La <u>liste des grades académiques organisés en collaboration</u> (codiplômation et coorganisation) pour l'année académique en cours accompagnés des conventions valables pour l'année académique en cours, dûment datées et signées.	
	Le <u>calendrier académique</u> reprenant : • les périodes pendant lesquelles les activités d'apprentissage sont suspendues conformément à l'article 80 du décret du 7/11/2013; • dates de début et de fin des périodes d'évaluation.	
	Le <u>plan stratégique "Aide à la réussite 26-27"</u> visé à l'article 148 du décret du 17 novembre 2013, validé par l'organe de gestion, tel que transmis à l'ARES	
	<u>Les décisions/actes donnant délégation pour les montants visés dans le cadre des marchés publics signées par le/la Président.e du PO</u>	
HE	Le cadre organique maximum et prévisionnel au 30 septembre de l'année académique en cours, selon le modèle COR approprié (et ses annexes), accompagné de la proposition faite par l'organe de gestion au pouvoir organisateur (COR, CPE, CPA et annexes).	1.a. et 1.b.
	Le <u>cadre du personnel enseignant</u> pour l'année académique en cours, exprimé en unités d'emplois et en pourcentages par fonction (article 55 et 56 du décret du 20/12/2001)	
	Le <u>cadre du personnel administratif</u> pour l'année académique en cours, exprimé en unités d'emplois (décret du 20 juin 2008)	
ESA	L'identité, la fonction et la charge du membre du personnel chargé de l'évaluation de la <u>qualité</u>	2.a. et 2.b.
	L'identité, la fonction et la charge de votre « Personne Contact Genre (PCG) »	
	L'identité, la fonction et la charge du membre du personnel chargé du <u>Service interne de la Prévention et de la Protection au Travail</u>	

Les identités, les fonctions et les charges des personnes auxquelles des attributions liées à l' Aide à la réussite des étudiants sont confiées		
POUR LE 13 NOVEMBRE 2026		
HE/ESA	La liste définitive des étudiants à l'encontre desquels une décision négative a été prononcée en vertu des articles 95, 96 et 102	
	La liste des ASBL avec lesquelles la HE ou l'ESA entretient des liens financiers directs donnant lieu à une facturation et/ou des collaborations (mise à disposition de locaux, biens ou services par l'établissement). La liste doit comporter les nom, numéro d'entreprise et objet social de l'ASBL.	
POUR LE 11 DECEMBRE 2026		
HE/ESA	Les prévisions budgétaires adoptées par l'organe de gestion pour l'année civile 2027	
	Les prévisions budgétaires adoptées du Conseil social pour l'année civile 2027 accompagnées de l'avis préalable du Conseil des Etudiants.	
POUR LE 12 FEVRIER 2027		
HE	Le cadre organique maximum et prévisionnel au 31 janvier de l'année académique en cours, selon le nouveau modèle qui vous communiqué ultérieurement, accompagné de la proposition faite par l'organe de gestion au pouvoir organisateur (COR, CPE, CPA et annexes).	1.a. et 1.b.
ESA	Le <u>cadre du personnel enseignant</u> pour l'année académique en cours, exprimé en unités d'emplois et en pourcentages par fonction (article 55 et 56 du décret du 20/12/2001)	2.a. et 2.b.
	Le <u>cadre du personnel administratif</u> pour l'année en cours, exprimé en unités d'emplois (décret du 20 juin 2008)	
HE/ESA	La <u>liste des étudiants qui ne se sont pas acquittés</u> (la date valeur à considérer étant celle du paiement de l'étudiant pour le 31 janvier au plus tard) du <u>solde de leurs droits d'inscription</u> , tels que définis à l'article 105 du décret du 7 novembre 2013, et auxquels les notifications visées à l'article 102 §1er al.2 dudit décret ont été adressées dès après le 10 février.	9
POUR LE 26 FEVRIER 2027		
HE/ESA	Pour les institutions organisées par WBE, la <u>proposition d'appel relative aux emplois vacants (administratifs et enseignants) en vue d'une publication au Moniteur.</u>	
	Le <u>tableau reprenant les interventions du Conseil social dans le paiement des frais d'études: situation arrêtée au 20 février 2027</u>	11
	Pour les institutions organisées par WBE, la <u>clôture des comptes pour l'année budgétaire 2026</u>	
POUR LE 12 MARS 2027		
HE	Dispositions relatives à l' <u>aide à la réussite 2026 - Rapport financier</u> accompagné du rapport d'activités transmis à l'ARES.	
POUR LE 26 MARS 2027		
ESA	Le <u>rapport synthétique des dépenses et des activités financées sur le montant de l'allocation d'aide à la réussite</u> des étudiants perçue en 2026 (article 13quinquies al.2 du décret du 18 juillet 2008) <u>ainsi que le tableau synthétique et détaillé des dépenses réalisées dans ce cadre.</u>	
HE/ESA	Le <u>tableau récapitulatif des Marchés Publics</u> (fournitures, travaux et services) passés au cours de l'année civile 2026	6
POUR LE 16 AVRIL 2027		
HE/ESA	Pour les HE ET ESA subventionnées, la <u>clôture des comptes pour l'année civile 2026</u>	
	Pour le <u>Conseil social : les comptes annuels de l'année budgétaire 2026 et le rapport annuel</u> . Le montant des réserves au 31/12/2025 doit impérativement y figurer. Rappel méthodologique quant aux réserves non affectées : - En cas de bilan du type comptabilité en partie double : résultat reporté (cumulé)+ réserves autres que légales ou statutaires le cas échéant, non affectées ; □ - En cas de bilan du type de certaines ASBL : résultat reporté (cumulé)+ fonds (hors fonds de l'association), non affectés; □ - En cas d'absence de bilan établi, mais d'inventaire du type association : liquidités + placements, non affectés.	
	Le <u>budget</u> pour l'année civile 2027	
	Pour les <u>institutions subventionnées</u> , la proposition d'appel relative aux <u>emplois vacants</u> (administratifs et enseignants) en vue d'une publication au Moniteur.	

ESA	S'il échet, le nombre d'étudiants que l'ESA peut accueillir au deuxième cycle , ventilé par grade académique organisé, au cours de l'année académique suivante (article 38 bis, §4, du Décret du 20/12/2001)	5
POUR LE 19 JUIN 2027		
HE	Pour les Hautes Ecoles concernées, le nombre T à valider par le Commissaire du Gouvernement en vue des inscriptions 2027-2028 des étudiants non-résidents dans les premiers cycles en Kinésithérapie, Logopédie et Audiologie.	
POUR LE 30 JUIN 2027		
HE/ESA	Pour les HE et ESA libres subventionnées (ASBL), la clôture des comptes pour l'année civile 2026	
	Le tableau reprenant les interventions du Conseil social dans le paiement du minerval et des frais d'études: situation arrêtée au 20 juin 2027	11
	Date limite d'introduction avant les congés d'été des demandes de visa "marché public".	